

## LA DSNA SE DOTE D'UNE CHARTE : RÉELLE VOLONTÉ OU POUDRE AUX YEUX ?

La DSNA vient de publier une charte sur la culture juste avec ses intentions en matière notamment de gestion des reports d'événements. La DSNA s'inscrit par là dans la juridiction européenne qui oblige les prestataires à disposer d'une telle méthode.

### QUELQUES RAPPELS

La « just culture » est un concept déjà ancien dans l'aviation. Pour le résumer, un acteur opérationnel qui fait une erreur, la partage au sein de sa communauté professionnelle. Cela permet ainsi d'améliorer la sécurité, par la formation et/ou des méthodes de travail plus adaptées. En retour, il a la promesse de ne pas être puni individuellement de son erreur. Ce concept n'empêche pas la responsabilité en cas de faute, intentionnelle ou non. Finalement, c'est un contrat de confiance entre les acteurs de première ligne et leur hiérarchie.

Si la culture juste est devenue une réglementation européenne ([Règlement UE 376/2017](#)) c'est en grande partie par l'action d'ETF, organisation

syndicale européenne à laquelle l'USAC-CGT participe activement. En effet, plusieurs pays n'ont pas cette culture, et chaque erreur peut amener à des sanctions parfois très lourdes. Il est évident que dans un tel contexte, il est très difficile de demander une transparence parfaite en partageant les erreurs pour faire progresser les méthodes de travail en cas d'incident.

La réglementation européenne est donc une vraie avancée et sa déclinaison en France, et à la DSNA, s'y inscrit pleinement. La culture de report d'événements à la DSNA était déjà élevée avant cette réglementation. Cette charte, qui n'a rien de contraignant et répond à une obligation réglementaire, perd donc un peu de sa superbe, même si elle reste une avancée significative.

### MAIS LA DSNA FISSURE LA CONFIANCE

La confiance est longue à gagner mais très rapide à perdre. Pour une partie des personnels de la DSNA, cette confiance est désormais largement entamée. L'audit du ministère (CGEDD) du service technique de Roissy est l'un des derniers éléments en date d'une destruction de cette confiance.

Des services ont fourni au CGEDD un bilan détaillé des interventions et mains courantes, que ce soit sur consigne de la DSNA ou non. Le but de ces données était d'améliorer la sécurité par le principe de culture juste, mais la DSNA a permis à une entité extérieure de les utiliser malheureusement dans un autre but : comparaison des méthodes de travail, critique de

ces méthodes, critiques des organisations de travail etc.

Les SNA Sud, Sud-est, Centre-Est, RP (Roissy et Orly) ainsi que les cinq CRNA ont fourni au CGEDD leurs données quantifiées de MISO et main courante. Ces données ont été utilisées en contournant la réglementation européenne...

Depuis, la DSNA n'a rien fait pour tenter de restaurer la confiance cassée par l'utilisation inappropriée et détournée de ces données. Elle a simplement mis sous le tapis avec la poussière de ses autres fautes et

errements son incurie. Dans sa charte, et pour éviter les accusations, la DSNA affirme que les données peuvent être utilisées par des entités extérieures afin d'enrichir les analyses... Bien sûr, il ne faut pas comprendre : *Ayez confiance, notifiez vos actions, on s'occupe de vous !*

La charte sur la culture juste est certes un point positif. Peut-elle faire oublier la rupture du contrat de confiance entre la DSNA et ses personnels ? Certainement pas. Il ne faut pas s'étonner alors si des personnels sont devenus méfiants avec le report d'événements.